

SIT AFRICA AWARDS 2023

REGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

1 - L'Organisateur

La Société XCOM EVENTS dont le siège social se trouve :

Shore 1 – Casanearshore, 20.000 Casablanca Maroc

Organise du **10 avril au 5 mai 2023** un concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé **SIT AFRICA Awards 2023**. Ce jeu est accessible à l'adresse Internet : www.sit.africa (rubrique Awards)

2 - L'objectif du concours

Ce concours est réservé aux invités de l'événement SIT AFRICA.

L'objectif du concours est de récompenser les décideurs IT invités qui auront le plus interagi avec les marques partenaires, et le plus participé aux activités proposées, telles que les rendez-vous d'affaires et les ateliers.

3 – Modalités de participation

La période de participation au concours commencera à 9h00 (UTC+1) le 10 avril 2023 et se terminera à 13h00 (UTC+1) le 30 avril 2023.

4 – Avant l'événement - Admissibilité

Pour être admissible :

Vous devez être inscrit à l'événement en tant qu'invité et sur la plateforme XCOM CONNECT.

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.

Vous devrez posséder **plus de 500 points** avant 17h00 (UTC+1) le 30 avril 2023 en vous engageant sur notre plateforme auprès de nos partenaires de la manière suivante :

Envoyer ou Accepter une demande de rendez-vous d'un partenaire : 50 points.

Par conséquent, il vous faudra avoir effectué ou validé 10 demandes de rendez-vous pour être éligible au concours.

5 – Pendant l'événement

Vous devez ajouter minimum deux rendez-vous non prévus, soit 12 rdv au total.

Rempportez :

100 points – par rendez-vous honoré (à l'heure prévue !)

50 points - Présence à une session

100 points - par rendez-vous sur stand en complément de ceux planifiés

Attention, l'acquisition des points est validée par le Partenaire lors de chaque RDV

Le partenaire est seul juge de la qualité des rendez-vous et de l'attribution ou non des points.

Retrait de 300 points - si rendez-vous non honoré

6 – Critères d'exclusion

Un No SHOW à l'événement exclura automatiquement le candidat du Concours.

De même que tout comportement malveillant ne respectant pas notre code de conduite, sans recours possible.

Si plus de 4 rdv ne reçoivent aucun point de la part des partenaires, le candidat perd son éligibilité au concours.

Les lauréats de l'année précédente ne peuvent pas concourir l'année suivante.

7 - Concernant la plate-forme

Les statistiques détaillées servant à classer les concurrents sont fournis par la plateforme de notre fournisseur SPARKUP. Les statistiques seront accessibles auprès de l'Organisateur.

8 - Confidentialité et propriété intellectuelle

Les organisateurs s'engagent à conserver confidentielles les informations qui leur auront été soumises dans le cadre de la procédure de sélection, et à ne pas en faire usage à leur profit. Les participants garantissent en conséquence les organisateurs contre tous troubles, revendications ou actions quelconques en cas d'inobservation de la présente clause.

9 - Les lauréats / Les prix

Les lauréats pourront choisir leurs cadeaux en fonction de leur classement.

Le prix est attribué "tel quel", sans aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Le gagnant ne peut pas substituer, céder ou transférer son prix ou le convertir en espèces, mais l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le prix par un autre de valeur comparable ou supérieure. Le gagnant est responsable de toutes les taxes d'état et locales, le cas échéant, ainsi que de tous les autres coûts et dépenses associés à l'acceptation et à l'utilisation du prix non spécifié dans le présent document

comme étant attribué. Tous les détails du prix sont à la seule discrétion de l'Organisateur.

10 - Remise des prix

La Remise des prix aura lieu le Vendredi 5 mai 2023 lors du déjeuner.

Lors de cette remise des prix aux 3 invités ayant obtenu les meilleurs classements, sera aussi organisé un tirage au sort parmi les invités éligibles ayant cumulé plus de 1700 points.

Des cadeaux supplémentaires seront ainsi attribués.

La présence des candidats est obligatoire pour participer au tirage au sort et recevoir les cadeaux.

Le classement des gagnants sera affiché sur le site internet (rubrique Awards)

Les gagnants seront informés par un email de notification. Le lauréat devra confirmer son choix de prix parmi les options possibles, et adresser un email à l'organisateur dans un délai maximal de 7 jours confirmant qu'il accepte de recevoir le prix.

Si le gagnant n'intervient pas dans le délai spécifié, la notification du prix est retournée comme non livrable ou si un gagnant potentiel ne respecte pas le présent règlement, le prix sera annulé et, à la seule discrétion de l'organisateur, un autre gagnant pourra être sélectionné. L'organisateur n'est pas responsable de toute notification de gagnant perdu, interceptée ou non reçue par un gagnant potentiel pour quelque raison que ce soit. Le ou les gagnants de remplacement devront satisfaire à toutes les exigences du présent règlement officiel. Ce processus sera répété jusqu'à ce que le prix soit attribué.

11 - Publicité

Sauf interdiction légale, la participation à ce concours constitue le consentement du gagnant à l'utilisation de son nom, de son identité dans les médias sociaux, de son image, de sa photographie, de sa voix, de son opinion, de sa ville natale et de son état à des fins promotionnelles et de marketing en rapport avec ce concours, dans tous les médias connus ou à venir, dans le monde entier et à perpétuité, sans autre paiement ou contrepartie.

12 – Conditions Générales

L'organisateur n'est pas responsable des inscriptions perdues, en retard, incomplètes, inexactes, volées, retardées, mal adressées, non livrées, déformées, illisibles ; ou pour la perte, l'interruption ou l'indisponibilité du réseau, du serveur, de la plateforme, du fournisseur d'accès Internet (FAI), du site Web ou les dysfonctionnements du matériel informatique, les défaillances ou difficultés, ou autres erreurs ou difficultés de toute nature, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques, informatiques, de réseau, d'impression ou autres, liées à ou en relation avec le concours, y compris, sans limitation, les erreurs ou difficultés qui peuvent survenir en relation avec l'administration du concours, le traitement des inscriptions ou l'annonce du prix.

L'organisateur n'est pas responsable non plus des informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les utilisateurs du site, la falsification, le piratage ou par tout équipement ou programme associé ou utilisé dans le concours.

L'organisateur n'est pas responsable des blessures ou des dommages causés aux participants ou à l'ordinateur de toute autre personne en rapport avec ou résultant de la participation à ce concours. Les personnes qui falsifient ou abusent de tout aspect du concours ou qui enfreignent le présent règlement officiel, seront disqualifiées et toutes les participations associées seront annulées.

Si une partie du concours est compromise par un virus, des vers, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes qui, selon le seul avis de l'organisateur, corrompent ou nuisent à l'administration, à la sécurité, à l'équité ou au bon déroulement du jeu ou à la soumission des participations, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, de modifier ou de mettre fin au concours et, s'il y est mis fin, de sélectionner, à sa discrétion, les gagnants potentiels parmi toutes les participations admissibles et non suspectes reçues avant que des mesures ne soient prises ou selon ce qui est jugé juste et approprié par l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours à tout moment pour quelque raison que ce soit, sans responsabilité. Les participants, en participant, acceptent que dans la mesure maximale prévue par la loi applicable, l'organisateur, ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit, et sera exonérée par les participants de toute responsabilité pour les blessures, pertes ou dommages de toute nature, y compris le décès, aux personnes ou aux biens résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation abusive ou de l'utilisation d'un prix, des réclamations découlant du classement des informations : L'annulation générale ou le report du concours pour quelque raison que ce soit, ou la participation à ce concours.

13 - Règlement du concours

En participant, les candidats acceptent d'être liés par le présent règlement officiel. Le concours est soumis à toutes les lois étatiques et locales applicables. Le gain du prix est conditionné par le respect de toutes les exigences énoncées dans le présent document.

Le règlement du concours sera accessible sur le site internet www.sit.africa (rubrique Awards)

Contacts Organisation

XCOM EVENTS

Tél. : +212 (0)529 04 42 99

SYLVIE REFORZO

sreforzo@xcom.ma